



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

insecticides

Question écrite n° 95601

Texte de la question

Mme Nathalie Gautier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'inquiétude des apiculteurs face à la procédure d'urgence lancée, sous la pression de l'association des maïsiculteurs, en vue de l'homologation d'une spécialité insecticide systémique en traitement de semences : le Poncho-Maïs. Sa molécule active est la clothianidine de la famille des néonicotinoïdes, insecticide neurotoxique et dangereux pour l'environnement. Ses caractéristiques semblent difficilement compatibles avec les exigences communautaires exprimées par la directive 91/414/CEE. Et la commission des toxiques a été chargée de faire une évaluation des risques présentés par diverses formulations à base de clothianidine, dont le Poncho-Maïs : elle a émis des réserves quant au devenir de ces produits dans les différents compartiments de l'environnement et à l'impact sur les abeilles. Par conséquent, elle lui demande de prendre les mesures nécessaires pour que le Poncho-Maïs ne soit pas autorisé en traitement de semences afin de protéger l'environnement.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Gautier](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95601

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mai 2006, page 5589

Question retirée le : 5 septembre 2006 (Fin de mandat)